



**Autorisation d'utilisation du quart
des crédits d'investissements sur le budget 2019**

Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL SYNDICAL DU 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars à 18h00, le Conseil Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 18 mars 2019, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres présents comptant pour le quorum : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Présents pour le quorum : 25

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Anet	CA du Pays de Dreux	Mme BRETTE Ophélie	Suppléante
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Bréchamps	CC des Portes Euréliennes	Mme RONNEL Chantal	Suppléante
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Cherisy	CA du Pays de Dreux	Mme POULAIN Josée	Suppléante
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Ezy-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	Mme DUVAL Dominique	Titulaire
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. MAIGNAN Michel	Suppléant
Marcilly-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. VERDIER Jean-François	Suppléant
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	Mme MARTINEZ-KOËGEL Chantal	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire
Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ROMANO Antonio	Titulaire
Soulaire	CC des Portes Euréliennes	M. LE BRIS Jean-Loup	Titulaire
Tréon	CA du Pays de Dreux	M. GOALES André	Suppléant
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire

Pouvoirs : 3

- De Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire de Boncourt (CA du Pays de Dreux)
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire de Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)
- De M. MAISONS Patrick, titulaire d'Ivry-la-Bataille (CA du Pays de Dreux)
A M. ROY Raymond, titulaire de La Chaussée d'Ivry (CA du Pays de Dreux)
- De M. MAUFRAIS Aurélien, titulaire de Rouvres (CA du Pays de Dreux)
A Mme PATUREL Cathy délégué titulaire d'Oulins (CA du Pays de Dreux)

Absents excusés: 7

Anet	CA du Pays de Dreux	M. MARIGNIER Arnaud (excusé)	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	M. CLERC Jean-Louis	Suppléant
Luray	CA du Pays de Dreux	M. FILLON Alain (excusé)	Titulaire
Rouvres	CA du Pays de Dreux	M. BARLY Christophe (excusé)	Suppléant
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric (excusé)	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline (excusée)	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	M. GEFFROY Jacques (excusé)	Suppléant

Egalement présents : 5

Garenes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. LETENNEUR Gilbert	Suppléant
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. RONGRAIS Patrick	Suppléant
Montreuil	CA du Pays de Dreux	M. MARINIER Serge	Suppléant
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. JACQUEMIN Gérard	Suppléant
Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ALBERT Christian	Suppléant

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiés,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant en outre que jusqu'à l'adoption du budget 2018, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2019 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits totaux inscrits aux budgets 2018, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous,

Chapitre	Article	Crédits ouverts en 2018	1/4 crédits
13 - Subventions d'investissement	1328	5 000,00	1 250,00
20 - Immobilisations incorporelles		236 896,00	59 224,00
	2031	214 686,00	53 671,50
	2033	5 210,00	1 302,50
	2051	17 000,00	4 250,00
204 - Subv d'équipement versées	20422	13 000,00	3 250,00
21 - Immobilisations corporelles		361 117,11	90 279,27
	2128	48 760,00	12 190,00
	21578	24 000,00	6 000,00
	2158	7 500,00	1 875,00
	2181	268 765,00	67 191,25
	2183	6 500,00	1 625,00
	2184	4 912,11	1 228,02
	2188	630,00	157,50
23 - Immobilisations en cours	237	700,00	175,00
45 - Comptabilité distincte rattachée	458	118 565,20	29 641,30
	4581 01	60 000,00	15 000,00
	4581 05	18 565,20	4 641,30
	4581 06	40 000,00	10 000,00

- Précise que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

Le Président,



SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

André COCHELIN

Document rendu exécutoire

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 02 Avril 2019

Le Président,



André COCHELIN



SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES